



©Bleu Kobalt

APPEL À CANDIDATURE
RÉSIDENCE POUR
UN(E) ARTISTE ET UN(E) SCIENTIFIQUE
Le viaduc de Garabit, métal et lumière
Septembre – Décembre 2024





©Bleu Kobalt

Présentation du territoire



Située au Sud-Est du département du Cantal, limitrophe avec les départements de la Lozère, de l'Aveyron et de la Haute-Loire, la Communauté de communes Saint-Flour Communauté a été créée le 1er janvier 2017. Elle regroupe 53 communes et près de 25 000 habitants répartis sur une surface de 1366 km².

La Communauté de communes s'est dotée progressivement de la compétence culturelle à partir de 2003 et place depuis la culture et le patrimoine au sein de son projet de développement comme l'un des vecteurs majeurs de son service aux habitants, de son attractivité et de son rayonnement. Avec un Pays d'art et d'histoire, un écomusée, un conservatoire, un théâtre, deux médiathèques et le pôle culturel et touristique d'Alleuze, Saint-Flour Communauté inscrit son action culturelle en transversalité avec l'ensemble de ses services, en partenariat avec les communes et les associations du territoire.

Depuis plusieurs années, Saint-Flour Communauté édite, de façon semestrielle, son agenda culturel pour valoriser et promouvoir la richesse de l'offre culturelle sur son territoire. La Communauté de communes est par ailleurs organisatrice d'une saison de spectacles vivants, de résidences, d'une Biennale d'art contemporain, d'expositions et de médiations envers tous les publics.



Contexte de la résidence

Cet appel à candidature intervient dans le cadre de « la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle » proposée sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Les différents partenaires sont l'Etat, représenté par les ministères de la Culture (DRAC) et de l'Éducation nationale, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, la CAF du Cantal et Saint-Flour Communauté.

La résidence s'adresse à **un duo** constitué, ou se constituant pour cet appel, d'**un artiste et d'un scientifique**. Le médium privilégié est la photographie.

Cette résidence souhaite sensibiliser les habitants aux **pratiques artistiques, patrimoniales et au rapport arts et sciences**. L'enjeu de la mobilisation des habitants dans ce projet étant central, il est nécessaire que le duo artiste-scientifique soit en capacité d'aller à la rencontre, de communiquer et d'interagir avec les habitants.

Le duo artiste-scientifique sera aussi sollicité pour encadrer des ateliers auprès des établissements scolaires et animer des ateliers de pratiques artistiques auprès du tout public durant sa résidence.

La résidence de 8 semaines, de septembre à décembre, sera découpée en différentes séquences, à définir par le duo retenu.

La résidence est dotée d'une **bourse de 15.000 euros**. Il appartient au collectif de répartir cette somme entre honoraires, frais de déplacements et frais de bouche. La collectivité met à disposition du collectif un logement.

Une enveloppe supplémentaire de 5000 euros sera attribuée pour l'ensemble des frais de production, de diffusion et d'édition. Les résidents devront posséder un véhicule.

La résidence aura comme lieu de réflexion et de création un espace singulier caractéristique du territoire, à savoir le Viaduc de Garabit qui fête ses 140 ans en 2024.

Il s'agit de redonner une dimension citoyenne et artistique à ce patrimoine historique et industriel, dont la prouesse technique tient avant tout aux ingénieurs de l'époque.

Il s'inscrit aujourd'hui dans le classement des gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval et dans la candidature au patrimoine de l'humanité au titre des ponts métalliques à grandes arches du XIX^e siècle.

Par ailleurs, le Viaduc comporte une ligne ferroviaire utilisée pour le fret et la ligne de transport Aubrac.

Le Viaduc de Garabit est aussi un site de médiation de l'Ecomusée de Margeride.

Les résidences sont attendues dans leurs capacités de création générant **des outils et des modalités de réflexions et de rencontres**.



Les objectifs de la résidence

1. Valoriser le Viaduc de Garabit, patrimoine historique et industriel, dans ses dimensions humaines et ses traits d'union entre le territoire et l'extérieur.

Le duo artiste-scientifique est attendu dans une version actualisée et différente des images déjà produites, avec un regard arts et sciences.

2. Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts, la culture et les sciences :

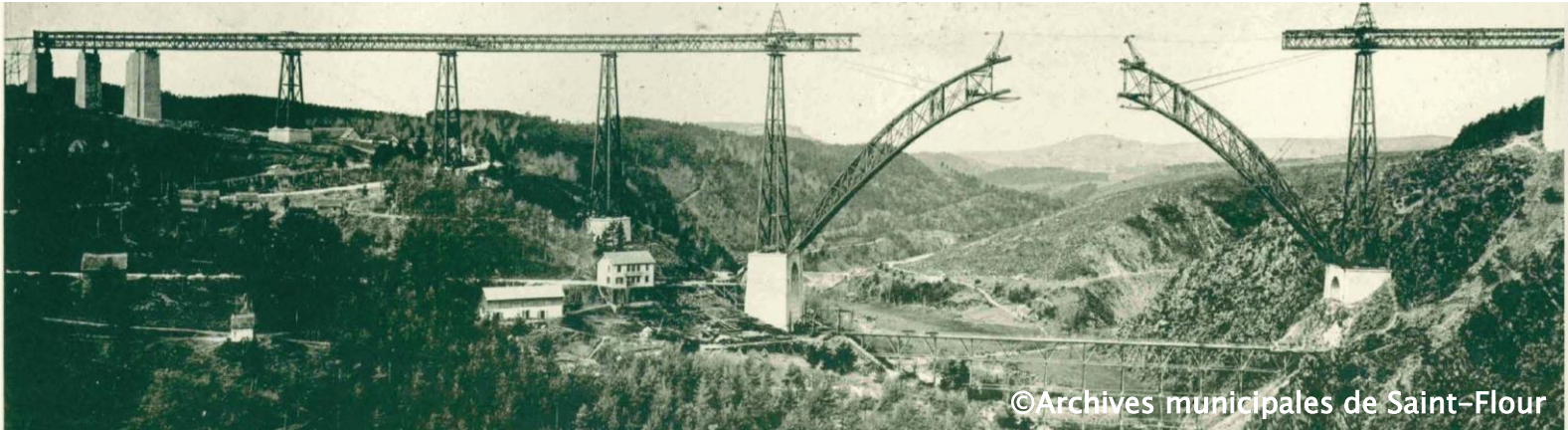
- Encourager et accompagner des liens intergénérationnels et l'expression artistique des habitants.
- Renforcer l'accès et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel dans l'articulation avec les sciences en permettant de mieux découvrir les différents services et actions proposées.
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire.
- Favoriser l'émergence et le développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire en s'appuyant sur des ressources locales.

3. Cibler les publics prioritaires :

La résidence doit cibler en priorité :

- Les jeunes générations - petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse - dans tous les temps de leur vie (temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire).
- Les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique, et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle (résidents en Ehpad ou foyers médicalisés, IME, Adapei...).
- Les agriculteurs, naturalistes, randonneurs, sportifs, pêcheurs, chasseurs, touristes, professionnels de l'alimentation, etc.

Pour atteindre ces enjeux, le duo artiste-scientifique **s'appuiera sur l'expertise et l'accompagnement des services de la collectivité**. A cela s'ajoute **le milieu associatif et les établissements scolaires de proximité**.



©Archives municipales de Saint-Flour



CALENDRIER

- 1. DIFFUSION DE L'APPEL A CANDIDATURE** : Mai-Juin 2024
- 2. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES** : Mercredi 3 juillet 2024 - Cachet de la poste faisant foi (tous les dossiers sont envoyés par la poste à l'adresse suivante : Appel à résidence 2024, Conservatoire de Saint Flour Communauté, 11 rue de Belloy, 15 100 Saint Flour)
- 3. DEMARRAGE DE LA RESIDENCE** : Septembre 2024

DOSSIER DE CANDIDATURES

- Une lettre de présentation et de motivation du duo artiste-scientifique
- Un document présentant les premiers axes de travail envisagés (maximum 4 pages)
- Un dossier artistique construit en commun